

DECRET N° 2023 / 05088 DU 10 AOUT 2023
portant nomination de responsables au Ministère des Arts et de la Culture.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,



- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.-Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère des Arts et de la Culture :

I – CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°1 : Monsieur ABANDA MAYE Armand, Journaliste Principal, Matricule **559 952-J**, précédemment Directeur du Développement et de la Promotion des Arts, en remplacement de Monsieur NKENE Jacques Blaise, appelé à d'autres fonctions.

Conseiller Technique n°2 : Madame MOHAMADOU SAOUDI, née **ASTADJAM HAMAN**, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, Matricule **595 066-Q**, précédemment Directeur des Spectacles et des Industries Créatives, en remplacement de Madame MAZOUME Marie Chantal, appelée à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

II – ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS

Directeur : Monsieur **NDONGO MENDOUGAN Guy Martial**, Professeur d'Education Physique et Sportive, Matricule **X-048 898**, précédemment Chef de la Cellule de la Planification, des Etudes et de la Coopération, en remplacement de Monsieur ABANDA MAYE Armand, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES SPECTACLES ET DES INDUSTRIES CREATIVES

Directeur : Madame **MAZOUME Marie Chantal**, Professeur d'Education Physique et Sportive, Matricule **587 782-I**, précédemment Conseiller Technique n°2, en remplacement de Madame MOHAMADOU SAOUDI, née ASTADJAM HAMAN, appelée à d'autres fonctions.

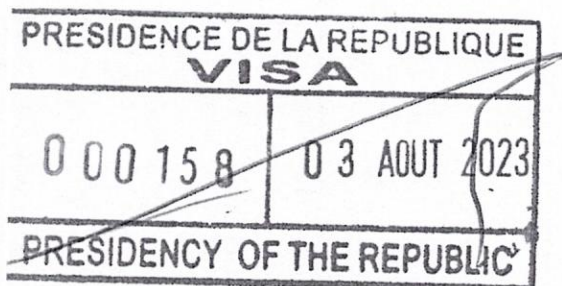
Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 10 AOUT 2023

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME